

2017-UNAT-796, Porter

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré l'appel du secrétaire général. Unat a jugé que les paragraphes du jugement de l'UND en question étaient dans un langage simple et sans ambiguïté qui ne laissait aucun doute raisonnable quant à leur sens et qu'ils n'avaient besoin d'aucune interprétation. Unat a jugé que UNDT avait commis une erreur en droit en jugeant que la demande d'interprétation était à recevoir. Unat a jugé que UNDT aurait dû faire face à la demande d'intérêt pour son jugement, mais il a omis de le faire. Unat a jugé que l'UNDT avait dépassé sa compétence en appliquant à tort l'article 12, paragraphe 3, de la loi UNDT pour modifier la substance de sa décision finale en ajoutant un soulagement supplémentaire sous la forme d'une attribution d'intérêt. Unat a jugé que la procédure appropriée pour contester le jugement de l'UND, qui n'a clairement pas jugé sa demande d'intérêt, était de faire appel devant unat. UNAT a rejeté la demande de dommages-intérêts moraux supplémentaires du membre du personnel car il n'avait pas déposé d'attribution transversale contre le prix UNDT. UNAT a rejeté la demande de dommages-intérêts punitifs du membre du personnel car il n'a aucune base légale car Unat n'est pas compétent pour accorder des dommages-intérêts punitifs. UNAT a autorisé l'appel et annulé le jugement UNDT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a soumis une demande d'interprétation du jugement n ° UNT / 2016/096. UNDT a constaté que la demande était à recevoir et que le Secrétaire général avait correctement calculé la compensation à partir du moment de la séparation mais n'a pas ajouté l'intérêt accumulé auquel le demandeur avait droit. UNDT a ordonné au Secrétaire général d'ajouter des intérêts prélabiles à la rémunération déjà payés à partir de la date de séparation à la date de paiement.

Principe(s) Juridique(s)

L'interprétation n'est nécessaire que pour clarifier le sens d'un jugement lorsqu'il laisse un doute raisonnable sur la volonté du tribunal ou les arguments menant à une décision. Si un jugement est compréhensible, quelle que soit l'opinion que les parties peuvent avoir à ce sujet ou ses raisons, une demande d'interprétation n'est pas admissible.

Résultat

Appel accordé

Applicants/Appellants

Porter

Entité

MANUI

Numéros d'Affaires

2017-1081

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 mar 2019

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions liées aux jugements

Interprétation de l'arrêt

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

TCNU Règlement de procédure

- Article 30

TCNU Statut

- Article 12.3

Jugements Connexes

UNDT/2017/024